

Élections au Sud-Vietnam

LE 4 mars, le peuple sud-vietnamien s'est rendu aux urnes pour élire sa première assemblée constituante. Il a accordé un mandat au gouvernement en place, celui du Président Diem, qui a obtenu une forte majorité au sein d'une assemblée de 123 sièges. Le parti de M. Diem, le Mouvement de révolution nationale, a remporté 66 circonscriptions. Avec le Can Lao Nhan Vi, fort de 10 sièges, les députés nettement favorables à Diem seront donc au nombre de 76, le reste des sièges se répartissant entre cinq autres partis. Les démarcations entre les partis ne seront pas tranchées, car la campagne électorale s'est faite plutôt sur l'anticolonialisme et l'anticommunisme que sur des programmes propres à chacun des divers partis.

La campagne a été plutôt paisible; le gouvernement a fait appel à la participation de tous au scrutin, ce qui a réussi, comme d'ailleurs la campagne par la radio et aux réunions publiques, puisque le vote a été considérable. Selon les rapports officiels, la moitié des électeurs étaient allés aux urnes dès 9 heures du matin. On s'y était rendu à pied, en autobus, en camion ou en taxi; quelques gens s'étaient ensuite attroupés pour causer près des bureaux de scrutin.

Alors que la population et la presse du Sud-Vietnam étaient entièrement favorables à la tenue des élections, les autorités et les journaux du Nord-Vietnam communiste s'y opposaient vigoureusement; étant donné le flot de propagande qui a couvert le Sud au cours des dernières semaines avant les élections, on a craint que les agents communistes ne reculent devant rien pour empêcher ou désorganiser le scrutin. Toutefois il ne s'est produit que peu d'incidents et le vote a été paisible et ordonné, en dépit des prospectus anti-électorales distribués dans certains quartiers de Saïgon.

Le scrutin n'avait aucun rapport avec les élections prévues dans l'accord d'armistice intervenu à Genève en 1954 et aux termes duquel le dix-septième parallèle partage provisoirement le Vietnam en deux secteurs. Cet accord disposait aussi que, dans le cadre du règlement politique vietnamien qui doit aboutir à la réunification du Sud et du Nord, des élections libres auraient lieu en juillet 1956 dans tout le pays. En attendant ces élections panvietnamiennes, chacun des deux secteurs du pays a son gouvernement autonome.

Le scrutin sud-vietnamien fait partie des mesures inaugurées l'automne dernier dans le dessein d'instituer au Sud-Vietnam une république autonome. Le 23 octobre dernier, la majorité des Sud-Vietnamiens votaient pour la première fois lors d'un référendum sur le choix d'un chef d'État. Ils avaient à se prononcer entre l'ex-empereur Bao-Daï et Ngo Diem, alors premier ministre. Diem a remporté une victoire écrasante et proclamé aussitôt la république dans le Sud-Vietnam, dont il devenait président avec la charge d'instituer un régime démocratique. Fait d'égale importance, Diem a annoncé dans sa proclamation officielle la création d'une commission chargée d'élaborer un projet de constitution républicaine qui serait soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale. Du fait des élections, voici que cette Assemblée existe et qu'il est loisible maintenant aux représentants élus d'agréer une constitution républicaine.